



**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 8 SEPTEMBRE 2008**

L'an deux mille huit, le huit septembre, le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Patrick PETITJEAN, Président.

Nombre de Conseillers en exercice : 55
Nombre de Présents : 45
Nombre de votants : 45
Date de la Convocation : 01/09/2008

Après avoir constaté que le quorum était obtenu, le Président ouvre la séance. Il demande à l'assemblée si elle a des remarques concernant le compte-rendu de la dernière réunion de conseil communautaire. En l'absence d'observation particulière, le compte rendu est validé.

Monsieur PETITJEAN excuse ensuite M.MAILLOT qui, en raison d'un accident de travail, ne peut être présent à cette session.

1) Présentation du livret d'accueil destiné aux nouveaux habitants par le Pôle d'Accueil

Mlle Cindy DERAMBURE du Pôle d'Accueil présente le livret d'accueil et précise que ce document sera envoyé à chaque mairie pour information. Pour obtenir plus de renseignements sur ce sujet, merci de vous adresser au Pôle d'Accueil de Chaussin : 03.84.81.83.11.

2) CTC : Implantation d'un fronton sportif

a) Convention de mise à disposition de terrain.

Considérant la compétence de l'EPCI en matière d'équipements sportifs ainsi que la volonté de la communauté de communes de renforcer l'attractivité des communes rurales en les dotant de plateaux ou de frontons pluri-sportifs.

Vu la délibération de la commune de la Chaînée des Coupis, du 19 juin 2008, approuvant la mise à disposition de terrain sis 5 grande rue (ZD 34) à la Chaînée des Coupis au bénéfice de la communauté de communes pour l'implantation d'un fronton sportif, il est proposé de signer une convention de mise à disposition du terrain où sera implanté le fronton sportif et d'autoriser le Président à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de l'opération d'équipement de plateaux sportifs.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- approuve le projet de convention présenté,***
- autorise le Président à signer cet acte juridique créateur de droits et d'obligations,***
- autorise le Président à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de l'opération d'équipement de frontons sportifs.***

b) Demande de subvention au titre du CTC pour l'installation d'un fronton sportif à la Chaînée des Coupis

Suite à l'inscription de cette opération au titre du Contrat Territorial Communautaire (CTC) dans l'avenant N°2 du CTC, le plan de financement de cette opération sera le suivant :

Dépenses HT	€	Recettes	Taux	€
Installation d'un fronton sportif	5 650.00	Conseil Général du Jura (CTC)	50%	2 825
		Plaine Jurassienne	50%	2 825
TOTAL	5 650.00	TOTAL	100%	5 650.00

Il est donc demandé d'approuver le plan de financement prévisionnel comme défini ci-dessus et d'autoriser le Président à solliciter le Conseil Général du Jura pour l'octroi de l'aide financière correspondante.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- *approuve le plan de financement prévisionnel comme défini ci-dessus,*
- *autorise le Président à solliciter le Conseil Général du Jura pour l'octroi d'une aide financière.*

3) SPANC : lancement de l'appel d'offre pour la délégation de service public

La consultation pour la passation d'un contrat pour l'affermage du service d'assainissement non collectif sera lancée mi-septembre.

Le cahier des charges préalable au lancement de l'appel d'offre a été validé par le bureau de la communauté de communes.

Conformément à l'article 40 de la loi du 29 janvier 1993 (relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques), la durée de l'affermage est fixée à **4 ans**. L'ensemble des installations existantes devra être contrôlé pour le 31/12/2012.

La délégation confèrera au délégataire le **droit exclusif d'assurer au profit des usagers les prestations de contrôle** au titre du service d'assainissement non collectif à l'intérieur du périmètre affermé. Cette clause d'exclusivité **ne concerne pas** les prestations d'**entretien** des ouvrages d'assainissement non collectif, au libre choix des usagers du service.

La mission consistera, a minima, à :

- l'élaboration et la mise à jour d'un fichier d'assainissement non collectif du territoire ;
- l'établissement d'un règlement du service destiné à régir les relations avec les usagers ;
- l'élaboration d'un plan de communication comprenant au moins :
 - la rédaction d'un journal pédagogique d'information
 - une réunion d'information publique

- les prestations de contrôle :
 - de conception et de réalisation des dispositifs nouveaux d'assainissement non collectif
 - du bon fonctionnement des installations existantes
 - périodique du bon fonctionnement
- la facturation sera réalisée directement par le fermier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de lancer l'appel d'offre nécessaire à la mise en oeuvre du SPANC.

4) Ordures ménagères : admission en non valeur

Suite à l'impossibilité de recouvrer le titre émis pour la redevance d'ordures ménagères en raison de la succession vacante et de l'absence de fonds, il est proposé d'accepter la demande en non valeur concernant cet usager pour un montant de 144 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve l'admission en non valeur des sommes ci-dessus détaillées.

5) Recrutement d'un adjoint du patrimoine responsable de la future bibliothèque intercommunale

Suite à la procédure de recrutement lancée en juin dernier, la communauté de communes a reçu 75 candidatures pour ce poste (candidatures clôturées le 20/08/08). Nombreux profils étant intéressants ; une dizaine de candidats a été auditionnée.

Le jury de recrutement a décidé de choisir Melle Dorothee NEGRELLO, dont l'expérience et la personnalité semblaient des plus pertinentes pour exercer cette fonction.

Cet agent du patrimoine sera rémunéré sur la base d'un grade d'adjoint du patrimoine, 2^{ème} classe 6^{ème} échelon, indice Brut 314, indice Majoré 303.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de recruter un adjoint du patrimoine sur la base d'une rémunération au grade d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe, indice brut : 314 et indice majoré : 303.

6) Point sur l'état d'avancement de la bibliothèque

La commission culture a visité trois médiathèques (Commenailles, Pierre de Bresse et Mont sous Vaudrey) pour jauger les aménagements à réaliser et prendre conscience des coûts de fonctionnement de ces structures.

Un cahier des charges préalable à toutes consultations est en cours de rédaction. Il est rappeler que compte tenu de la surface de la future bibliothèque (supérieure à 170m²), il sera nécessaire de recourir à un architecte pour les travaux d'aménagement.

A cet effet, le Président précise que la bibliothèque est un service très attendu par les habitants de la communauté de communes. Elle engagera des dépenses supplémentaires grevant le budget de la communauté de communes, notamment en fonctionnement, car pour que le service soit attractif, il sera nécessaire de disposer du personnel compétent et d'un nombre minimum d'ouvrages. De fait, il conviendra de lever l'impôt nécessaire pour couvrir ces nouvelles dépenses, soit une augmentation prévisionnelle de 0.2 point des taxes.

7) Augmentation du coût du repas porté à domicile

Pour répercuter la hausse du coût du carburant, la société prestataire des repas livrés à domicile a augmenté de 3% le prix unitaire du repas.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les tarifs des repas livrés à domicile comme suit à compter du 1^{er} octobre 2008 :

- *Repas : 8.37 €*
- *Potage : 0.47 €*
- *Personnel communauté de communes : 3.60 €*

8) Challenge du développement durable

Considérant la volonté de promouvoir le développement durable sur le territoire de la Plaine Jurassienne, il est proposé d'instituer, une fois par an, un challenge du développement durable qui récompensera les actions innovantes en la matière et mises en œuvre tant par les collectivités locales du territoire que par les particuliers.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'instituer un challenge annuel du développement durable et fixe les prix comme suit :

- *Collectivité locale : remise d'un trophée et financement du pot clôturant la cérémonie officielle (les crédits correspondants ont été inscrits à l'article 6232)*
- *Particulier : remise d'un prix d'une valeur maximum de 1 500 € (les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6714).*

Il est précisé que la commission développement durable rédigera le règlement de ce concours et définira précisément les critères d'attribution des prix.

9) Création d'un poste d'auxiliaire puéricultrice pour la crèche

Considérant l'évaluation réalisée par la CAF du Jura qui met en exergue la nécessité, pour le fonctionnement efficient et pérenne d'une structure d'accueil de 15 places, d'employer 3 agents à temps complet, dont 2 auxiliaires puéricultrices titulaires du diplôme d'Etat, en sus d'une directrice et d'une directrice adjointe,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, ✓ décide de créer un poste d'auxiliaire puéricultrice, d'une durée hebdomadaire de travail de 35 heures et d'une rémunération sur la base d'un grade d'auxiliaire puéricultrice, indice brut 293, indice majoré 290.

✓ *autorise le Président à lancer la procédure de recrutement de ce nouvel agent, qui dans la mesure du possible, relèvera des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale et à défaut sera contractuel.*

10) Divers

a. **RAM** : réalisation d'une conférence débat « être parent sans s'épuiser » d'un montant de 320 € frais kilométriques en sus ($20.74 \text{ km} \times 0.48 \text{ €} = 9.95 \text{ €}$), soit 329.95 € au total. *Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide la réalisation de cette conférence qui aura lieu le jeudi 25 septembre à 20 heures à la salle de conférence de la maison intercommunale des services.*

b. Journal de la Plaine Jurassienne :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

✓ *décide de la publication des bulletins d'informations intercommunales de la Plaine Jurassienne avec une périodicité semestrielle.*

✓ *autorise la Commission Culture et Animation à élaborer ces bulletins d'informations,*

✓ *confie à P.A.Oh ! la réalisation et l'impression des dits bulletins pour un montant de 5900 euros H.T.*

c. **Bus publicitaire** : le recours à un bus publicitaire (9 places) qui serait à destination des associations et du personnel de la communauté de communes est à l'étude. Ce dernier permettrait notamment de favoriser la mobilité des personnes âgées et pourrait également être mis à disposition des associations. La police d'assurance annuelle de ce véhicule (tous conducteurs) est estimée à 1253 € TTC.

d. **Etat d'avancement de l'OPAH** : M. BOSC expose qu'il y a un potentiel de 380 logements vacants sur le territoire. JURA HABITAT travaille actuellement sur le coût prévisionnel de l'OPAH. A priori, il y aurait entre 200 et 300 dossiers à traiter sur les 5 années de l'OPAH. Trois thématiques semblent prioritaires sur le territoire :

✓ le maintien à domicile

✓ La lutte contre le logement insalubre et l'amélioration de l'habitat

✓ Le domaine locatif.

Ces prévisions sont aléatoires et estimées en fonction des dossiers préexistants, il sera nécessaire d'affiner les taux. Il sera aussi indispensable d'avoir les confirmations du montant des prestations de l'ANAH.

Les premiers dossiers devraient être traités dès le 1^{er} semestre 2009 avec un espoir de pouvoir débiter les travaux au 2^{ème} semestre 2009.

La participation de la communauté de communes s'élèverait entre 55 à 60 000 € par an sur 5 ans. Le financement de ce nouveau projet impliquerait une augmentation des taxes d'environ 0.15 point minimum.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, valide l'opportunité de financer ce nouveau projet et délibère sur un vote de principe à l'unanimité.

e) **Voirie intercommunale** : M. BOSC explique qu'il réalise, de concert avec JP LOLLIOT, un inventaire des équipements susceptibles d'être transférés à l'intercommunalité.

Un important travail devra être réalisé par la commission « aménagement » pour déterminer les critères fondant le caractère intercommunal. Un bon mois sera nécessaire pour réaliser la visite de l'ensemble des 21 communes.

f) **Défibrillateurs entièrement automatiques (DEA)** : le Président exprime la volonté de créer un comité de suivi des DEA. La fonction de cette instance visera à :
- maintenir le contact avec l'ensemble des référents du territoire par l'intermédiaire d'une sorte de club des référents ;
- définir un calendrier pour s'assurer du fonctionnement tant des DEA que des armoires les abritant.

Monsieur Jacques MARTIN est sollicité pour conduire les réflexions sur la mise en place de ce comité.

g) **Développement durable** :

* **Ordures ménagères** : M.SAVOYE réalise un bilan des impayés. En 2006, après les multiples relances du Trésor Public, le taux des impayés était de 1.48% (sachant que la moyenne nationale est de 3%).

En 2007, le taux s'élève à 3.87% soit 21 278 € d'impayés par rapport à la facture initiale. Il est toutefois à noter que l'ensemble des procédures de recouvrement n'a pas encore été engagée.

M. SAVOYE explique qu'il conviendra également de revisiter les critères d'identification des gros producteurs pour 2009.

* **Ramassage des encombrants** : en principe la périodicité du ramassage est annuelle afin de fidéliser les usagers du service. Néanmoins, suite à différents écueils survenus lors de la collecte des encombrants (les dépôts étaient pillés avant le passage de l'ALCG qui n'avait plus rien à valoriser), une procédure a été convenue avec le prestataire : les mairies transmettront l'information d'un éventuel ramassage, à charge pour les habitants de venir s'inscrire en mairie.

* **Composteurs** : la vente de composteurs au prix de 8 € pour les habitants de la Plaine Jurassienne est un réel succès. A ce jour, 300 composteurs ont été vendus. Il est rappelé que ce projet avait deux objectifs : l'un social : ces équipements étant fabriqués par le Centre d'Aide par le Travail de Saint-Claude, l'autre visait à la réduction des coûts de transport via une fabrication locale.

Le SICTOM s'est rattaché à cette opération. Il est précisé que le coût d'un composteur s'élève à 59 € :

- 22 € étant à la charge de la communauté de communes
- 29 € à la charge du SICTOM
- 8 € à la charge des usagers.

Le Président

Patrick PETITJEAN